

66 - Ecoles Numériques - Appel à projets - Encaissement de subvention

Mme l'Adjointe MICHEL, Rapporteur : L'appel à projets lancé par le gouvernement le 10 mars 2015 vise à identifier 300 collèges dans lesquels le Plan Numérique sera mis en œuvre dès la rentrée 2015. Les 72 «collèges connectés», dont le Collège Diderot à Besançon, labellisés par le Ministère depuis 2013, font partie de ces 300 collèges.

L'objectif de cet appel à projets est de démontrer les apports concrets et quotidiens du numérique pour les élèves, les enseignants et les familles. L'appel à projets doit aussi permettre la diffusion de contenus et de services innovants, facilitant un apprentissage individualisé et stimulant l'autonomie et la créativité des élèves, pour mieux apprendre.

Dans le cadre de la labellisation des collèges, le Ministère de l'Education Nationale a prévu un plan d'accompagnement des écoles élémentaires pour développer des projets communs avec le collège de rattachement. C'est ainsi que les écoles primaires de Bourgogne, Champagne, Dürer et Ile de France sont éligibles à ce projet et peuvent bénéficier d'un subventionnement du Ministère de l'Education Nationale.

Sans attendre cet appel à projets, la Ville de Besançon, en collaboration avec le Rectorat, a engagé il y a 2 ans une expérimentation sur 4 écoles pour développer de nouveaux usages pédagogiques. Les écoles élémentaires Fourier, Chaprais, Herriot et la maternelle Helvétie ont été retenues et dotées de vidéoprojecteurs interactifs, tablettes, logiciels ; ce projet a été accompagné par CANOPE (ex CRDP), les enseignants concernés ont bénéficié de formation et des ressources informatiques ont été mobilisées pour maintenir en fonctionnement ces nouveaux outils.

Le bilan de cette expérimentation a été réalisé début juillet 2015 et a permis de tracer les orientations à retenir pour les prochaines années.

Fort de cette expérimentation, la Ville a répondu à l'appel à projets du Ministère de l'Education Nationale, et a été retenue pour un financement à hauteur de 72 000 €.

Il est donc prévu d'équiper les écoles élémentaires Champagne, Dürer, Ile de France et Bourgogne chacune de 3 chariots de 12 ordinateurs ou tablettes (EIM - Equipement Individuel mobile), d'une borne wifi et d'un vidéo projecteur mobile. Le coût global d'acquisition, de mise en œuvre s'établit à 144 522 € TTC financés à hauteur de 72 000 € (49,82 %) par le Ministère de l'Education Nationale, et le complément sur les crédits inscrits au BP pour le développement numérique des écoles.

La recette sera encaissée sur la ligne de crédit 13.212/1311.00580 CS 10100 et réaffectée sur la ligne de dépense 21.212/2183.00580 CS 10100.

La mise en œuvre de ces équipements se fera à l'automne 2015, pour être totalement opérationnels en janvier 2016.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- engager le projet sur 4 écoles de Planoise en relation avec le Collège Diderot,
- inscrire les crédits complémentaires en recettes et dépenses,
- autoriser M. le Maire à encaisser la subvention de 72 000 €.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme POISSENOT et M. DAHOUI (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.